

SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2004

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 25 juin et 9 juillet 2004.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des emprunts, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux, des préemptions en D.P.U.
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.
- M. KAFTANJIAN n° 6 - **Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie – Comité du Loiret. Aide de la Ville.**
Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 540 € en faveur de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie – Comité du Loiret, pour les différentes actions qu'il mène.
Adopté à l'unanimité.
- M. KAFTANJIAN n° 7 - **Syndicats. Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées en 2003. Attribution des subventions 2004.**
L'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives à condition que leur activité présente un intérêt local. En contre-partie, les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte des comptes rendus annuels fournis par les organisations syndicales quant aux conditions d'utilisation des subventions versées au titre de l'année 2003 ;

2°) de décider de reconduire, au titre de l'année 2004, les subventions de fonctionnement aux syndicats détaillées dans la délibération, pour un montant global de 44 653 €.

Adopté par 50 voix.

Il y a 1 abstention.

M. MARTIN

n° 8 - **Consolidation des comptes de la Ville et de ses satellites. Exercice 2003. Présentation.**

La Ville d'Orléans réalise, chaque année depuis l'exercice comptable 1991, la consolidation de ses comptes avec ceux de ses satellites.

Cette démarche est motivée par quatre objectifs :

1 – La notion de groupe communal

⊗ Communiquer sur le périmètre d'intervention élargi de la Ville d'Orléans.

2 - La volonté de transparence financière

⊗ Informer sur la situation financière de la Ville et de l'ensemble de ses mandataires.

3 - La mesure du risque financier

⊗ Suivre les indicateurs de risque pour la Ville et l'ensemble de ses partenaires.

4 - L'image du groupe communal

⊗ Dessiner le contour des politiques publiques locales.

La consolidation des comptes de 2003 regroupe 26 entités autres que la Ville d'Orléans. Ces organismes ont été retenus sur la base d'un ensemble de critères à caractère financier et juridique.

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 9.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MARTIN

n° 10 - **Admissions en non-valeur. Budget principal de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme de 16 072,25 €, intéressant le budget de la Ville qui, après enquêtes et poursuites, s'est révélée irrécouvrable.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 293 500 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C d'Orléans à hauteur de 146 750 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 293 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 160 logements situés Cité Voltaire à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 12 - **Contrat Local de Sécurité Transports. Mise à disposition d'agents communautaires de police municipale affectés à la sécurité des transports urbains. Approbation d'une convention type avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité Transports adopté le 15 avril 2004, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a décidé de créer sept postes d'agents de police municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention type de mise à disposition de ces agents à titre gratuit, à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 13 - **Direction de l'Action Culturelle et Direction Générale du Développement. Recrutement temporaire d'un historien. Approbation.**

La mise en œuvre d'une étude historique du site Dessaux s'avère nécessaire pour préparer la mise en œuvre des fouilles archéologiques préalables à tout aménagement.

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

Elle nécessite une recherche approfondie dans les archives tant municipales que nationales et doit être menée par un spécialiste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement pour une durée de six mois d'un historien rattaché à la Direction de l'Action Culturelle – Service Archéologique.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 14 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Après concertation avec les responsables d'associations, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes :

- Barnabé..... 500 €
- Images au Centre 4 500 €
- Théâtre de la Valse 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 15 - **Archilab 2004. Coédition du catalogue. Convention avec la Société des Editions HYX. Modification du prix de vente du catalogue. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 25 juin 2004, le Conseil Municipal a approuvé une convention de co-édition avec la Société d'éditions HYX pour l'impression, la traduction et la diffusion du catalogue Archilab 2004.

Compte tenu de l'importance du volume des traductions de texte à effectuer pour permettre une édition bilingue français-anglais, et du coût correspondant, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec la Société d'Editions HYX, afin de modifier le prix de vente du catalogue Archilab 2004 et de le porter de 55 à 60 € T.T.C. l'unité.

Adopté par 54 voix.

Il y a 1 non participation.

M. CHAMPIGNY

n° 16 - **L'Astrolabe. Contrat de délégation de Service public avec Antirouille. Modification. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu des activités artistiques développées et accueillies par l'association l'Antirouille - délégataire de l'Astrolabe –, sur le plan de la création, de la diffusion et de la formation, la Ville a réalisé la restructuration de l'espace convivial en une salle de spectacles de petite capacité.

Afin de récupérer la T.V.A. sur les investissements réalisés, la Ville met en place un loyer dont le montant est fixé à 4 % du coût hors taxe constaté des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service public du 28 novembre 2003 avec l'association Antirouille, afin d'intégrer ces nouveaux éléments.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 17 - **Association du Carré Saint-Vincent. Convention de mise à disposition de moyens. Approbation d'un avenant.**

Au cours de l'année 2003-2004, la Ville a réalisé la restructuration complète de la salle Pierre-Aimé Touchard et le réaménagement des accueils du Carré Saint-Vincent, permettant à l'association du Carré Saint-Vincent d'œuvrer et d'accueillir les artistes, les techniciens et le public dans des conditions techniques et de confort les mieux adaptées.

Afin de récupérer la T.V.A. sur les investissements réalisés, la Ville met en place un loyer dont le montant est de 4 % du coût hors taxe constaté des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition de moyens, à passer avec l'Association du Carré Saint-Vincent, afin de modifier le montant du loyer suite à la restructuration de la salle Pierre-Aimé Touchard.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 18 - **Eglise Saint-Aignan. Restauration des chapelles du chevet. 3ème tranche. Demandes de subventions. Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'une convention attributive de subvention.**

Lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2003, la Ville a décidé de procéder à la restauration du portail et du transept nord ainsi qu'à la restauration extérieure des quatre chapelles de l'Eglise Saint-Aignan.

Après plusieurs conventions passées avec l'Etat et dans le cadre de l'avancement de ce projet de restauration, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'engager la restauration extérieure de la troisième chapelle dénommée chapelle Saint-Aignan, du chevet de l'Eglise Saint-Aignan ;

2°) d'approuver la cinquième convention à passer avec l'Etat correspondant à la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Ville pour ces travaux ainsi que la convention de financement correspondante ;

3°) de solliciter auprès des collectivités susceptibles de financer cette opération les subventions les plus favorables, notamment la Région et le Département ;

4°) de solliciter auprès des collectivités publiques, autres que l'Etat, l'autorisation de pré-financer par la Ville les opérations envisagées.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 19 - **Institut d'Arts Visuels. Versement d'une aide. Année 2004. Approbation d'une convention à passer avec le C.O.D.I.F.A.**

Depuis plus de dix ans, l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) a instauré une collaboration avec le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement (C.O.D.I.F.A.) qui a notamment pour mission de contribuer à la formation professionnelle dans les industries de

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

l'ameublement, et plus généralement à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation de celles-ci.

Le C.O.D.I.F.A. finance les dépenses de recherche engagées par l'Institut d'Arts Visuels à hauteur de 9 522 € pour la réalisation des quatre projets retenus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le C.O.D.I.F.A. à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT n° 20 - **Journée de l'Environnement 2004. Construction d'une maquette de « la Maison du Développement Durable ». Convention avec la Société Green Label Consulting. Approbation d'un avenant.**

Affaire retirée de l'ordre du jour

M. DUPONT n° 21 - **Carrière souterraine Eugène Fousset. Marché pour le comblement. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Municipal a approuvé le marché négocié relatif au comblement partiel de la carrière située sous la rue Eugène Fousset et l'Impasse de la Ruche.

Lors de ce comblement, il a été découvert, sous l'une des propriétés de l'Impasse, un vide qui a rendu notamment impossible l'intervention dans la cour de l'immeuble des engins prévus initialement.

Compte tenu de l'urgence impérieuse à réaliser le comblement, les travaux ont été engagés et sont achevés depuis le 10 septembre 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché négocié, à passer avec le groupement d'entreprises SOLETANCHE/BACHY et MCCF pour un montant de 43 090,43 € T.T.C., portant le montant du marché initial à 300 923,13 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 22 - **Gestion des carrières souterraines. Communication.**

L'ensemble des cavités souterraines, connues des services municipaux, est recensé dans un document intitulé « atlas des carrières souterraines connues et recensées à Orléans » mis à jour annuellement par les services. Plus de 500 sont ainsi répertoriées, mais ils en existent bien d'autres.

La gestion et le suivi de ce dossier par les services comportent plusieurs volets :

- l'information préventive,
- le suivi des carrières sous le domaine public,
- le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal prend acte.

TOURISME-RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE

- n° 23 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2005. Réalisation du spectacle son et lumière et de la sonorisation des discours officiels et concerts. Approbation d'un marché après procédure allégée.**

Chaque année, la Ville procède à l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc du 26 avril au 9 mai.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché passé selon une procédure allégée avec le groupement Côté Cour-Sky Light-Impact Evénement pour un montant de 171 509,64 € T.T.C. relatif à la réalisation du spectacle son et lumière et de la sonorisation des discours officiels et concerts des Fêtes de Jeanne d'Arc 2005 et éventuellement 2006 et 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

Mme MAUROY

- n° 24 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs :

- Les Jardins du Tchad600 €
- Handicap International – Mission Cambodge740 €

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

- n° 25 - **Ecoles Charles Péguy et Louise Michel. Mise à disposition des locaux par le Département. Approbation de conventions.**

Le processus de désannexion des écoles dites « annexes », c'est-à-dire dépendant des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (I.U.F.M.) est engagé au sein de l'Académie Orléans-Tours. A Orléans, 3 écoles annexes dépendent de l'I.U.F.M. : les primaires Charles Péguy et Louise Michel et la maternelle Louise Michel.

Le Conseil d'Administration de l'I.U.F.M., le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans, collectivité compétente en matière d'enseignement du premier degré, et la Commission permanente du département du Loiret, collectivité propriétaire, ont favorablement délibéré sur le principe de la désannexion de ces écoles annexes.

Conformément au Code de l'Education, il est précisé « qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens..., la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ».

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

La désannexion ayant été prononcée par arrêté ministériel en date du 17 juin 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec le Département pour la mise à disposition auprès de la Ville des locaux de deux écoles : l'élémentaire Charles Péguy et la maternelle Louise Michel.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE
Mme BARANGER

n° 26 - **Revitalisation urbaine. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention à des associations oeuvrant dans le cadre du Contrat de Ville ou du Grand Projet de Ville de La Source :

Contrat de Ville

- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs 1 000 €

G.P.V. de La Source

- Cent Soleils..... 4 978 €

- A.C.M. Formation 9 147 €

- La Croix Rouge 5 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme BARANGER

n° 27 - **Journée Nationale des Quartiers. Attribution de subventions aux associations.**

Dans le cadre de la 6^{ème} Journée Nationale des Quartiers, lors du week-end des 2 et 3 octobre derniers, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux associations détaillées dans la délibération, qui ont participé à cette animation, pour un montant global de 7 021 €.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE
M. MONTILLOT

n° 28 - **Carrefour des Parents. Demande de subvention auprès du Département au titre de l'année 2005.**

La mise en place par la Ville du dispositif du Carrefour des Parents lié au Contrat de Ville de l'agglomération, s'inscrit dans une démarche des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Compte tenu de l'engagement du Département pour apporter son soutien aux Contrats de Ville et sa participation au financement de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'Action Sociale, pour la participation au titre du fonctionnement à l'action du Carrefour des Parents pour l'année 2005.

**Adopté par 44 voix.
Il y a 11 abstentions.**

JEUNESSE

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 29 - Aides à des groupements de jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- Labomedia 4 000 €
- C.F.S.A. de l'A.F.T.E.C. 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 30 - Aides à des associations sportives pour le soutien à des manifestations et à titre exceptionnel.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations suivantes :

Soutien aux manifestations sportives

- Jeunesse et Arts Martiaux..... 400 €
- A.S.P.T.T. Orléans Karaté..... 300 €
- Union Berrichonne du Loiret..... 450 €

Aide à titre exceptionnel

- Sport Parachute Orléanais 100 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 31 - Dispositif « Sport pour tous ». Evolution pour la saison 2004/2005. Approbation de conventions avec les clubs sportifs partenaires.

En 2002, le dispositif « Sport pour Tous » a été lancé pour la première fois, avec les clubs sportifs orléanais partenaires, où chacun peut tester trois activités durant trois trimestres de l'année pour une somme de 10 € par trimestre.

Depuis son lancement, le bilan fait apparaître 300 participants avec une majorité en gymnastique aquatique, roller, badminton. La moyenne d'âge globale se situe autour de 33 ans.

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

Compte tenu des observations de fréquentation, il est proposé de faire évoluer le dispositif selon les axes suivants :

- permettre à l'ensemble du Personnel de la Ville d'Orléans de bénéficier du dispositif,
- permettre aux adhérents de reconduire un trimestre dans la même activité,
- reconduire son inscription une deuxième année en choisissant trois nouvelles activités sportives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'évolution du dispositif « Sport pour Tous » et le principe de l'instauration d'une convention entre la Ville et les clubs sportifs orléanais partenaires ;

2°) d'approuver les termes des conventions à passer avec chacune des associations.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 32 - **Assises du Sport. Organisation. Prise en charge des frais de déplacement des intervenants. Approbation.**

Dans le cadre de l'organisation des Assises du Sport qui se sont déroulées le samedi 4 septembre dernier, des intervenants ont apporté leur contribution pour l'animation des différents ateliers.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la prise en charge des frais de déplacement de ces intervenants dans la limite des crédits inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 33 - **Grand Projet de Ville de La Source. Construction du complexe sportif. Approbation du plan de financement.**

Par délibération en date du 31 mai 2002, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la construction du complexe sportif au sein du Grand Projet de Ville de La Source et a sollicité des subventions de l'Etat, de la Région, et du Département, au taux le plus élevé possible.

Par délibération du 9 juillet 2004, le dossier d'avant-projet détaillé et le coût prévisionnel de l'opération arrêté à 5 899 000 € T.T.C. ont également été approuvés.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement détaillé dans la délibération, relatif à la construction de cet équipement.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 34 - **Z.A.C. de la Charpenterie. Convention publique d'aménagement. Prorogation de la durée. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 1997, la Ville a confié à la S.E.M.D.O. par traité de concession l'aménagement de la Z.A.C. de la Charpenterie. Par délibération du 15 juin 2001, celui-ci a été transformé en application de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains en convention publique d'aménagement.

Afin de permettre l'achèvement de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement de la Z.A.C. de la Charpenterie, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de proroger la convention d'une durée supplémentaire de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 35 - **Secteur de la Fontaine. Orientations d'aménagement. Approbation d'une convention publique d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O. Délégation du droit de préemption à la S.E.M.D.O. Engagement de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C.**

Le Conseil Municipal du 25 juin 2004 a défini le cadre de référence de l'ouverture à l'urbanisation des quartiers nord-est de la Ville selon l'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise.

Dans ce contexte, la Ville souhaite aménager les terrains situés de part et d'autre de l'avenue des Droits de L'Homme, au sud de l'école Michel de la Fournière et au nord du Parc de l'Etuvée.

Au regard des conclusions émises par l'Agence d'Urbanisme, et pour garantir un développement maîtrisé et cohérent de ce secteur, la Ville a fixé des critères d'aménagement.

Pour permettre la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les orientations d'aménagement énoncées dans la délibération, dans le secteur du Clos de la Fontaine ;

2°) d'approuver la convention publique d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O. relative à ce secteur, ainsi que le pré-bilan prévisionnel correspondant ;

3°) de déléguer à la S.E.M.D.O. l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de toutes mutations portant sur des biens situés dans le périmètre de l'opération d'aménagement qui lui est concédée ;

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

4°) d'autoriser la S.E.M.D.O. à acquérir la propriété des biens nécessaires pour la réalisation de l'aménagement, y compris par voie d'expropriation, et à mettre en œuvre les procédures correspondantes ;

5°) de décider d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 36 - **Tête nord du Pont de l'Europe. Approbation d'une convention publique d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O.**

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) a lancé une procédure de marché de définition dont l'objet est l'aménagement de la tête nord du pont de l'Europe, et plus particulièrement des terrains situés entre la place Paul Bert, le faubourg Madeleine, la rue des Charrières et le quai Madeleine.

Concernant les terrains en forme de triangle situés sur la commune d'Orléans, la Ville, en accord avec l'Agglo, souhaite initier dès maintenant une procédure opérationnelle préparant d'ores et déjà l'aménagement de ces terrains et permettant notamment de réaliser sans attendre les fouilles archéologiques imposées par l'Etat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention publique d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O. relative à une partie des terrains de la tête nord du pont de l'Europe, ainsi que le pré-bilan prévisionnel correspondant.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 37 - **Projet Centre Ville. Production en série du clou d'Orléans. Approbation du marché après appel d'offres.**

La Ville a confié à M. Yann HERVIS, artiste, la conception artistique et intellectuelle d'un clou de voirie. Celui-ci, par son emblème, devra contribuer à l'identité du centre historique en accompagnement de l'ensemble des projets actuellement en cours de réalisation.

Celui-ci est décliné en deux dimensions, un clou piétonnier plat et un clou de chaussée bombé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec M. Dominique BOLLEE, pour un montant minimum de 71 760 € T.T.C., et un montant maximum de 287 040 € T.T.C., relatif à la production du clou d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 38 - **C.C.A.S. Vente de son ancien siège social 56, rue du de la Bretonnerie. Délégation au profit de la Ville pour percevoir la recette.**

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville d'Orléans, établissement public communal, est propriétaire des locaux de

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

son ancien siège au 56, rue de la Bretonnerie qui sont maintenant libérés du fait du transfert du siège du C.C.A.S. dans de nouveaux locaux 69, rue Bannier.

Ce bien a été mis en vente et le C.C.A.S. a accepté l'offre déposée par la S.A.R.L. ZENITH PROMOTION proposant un prix de 640 000 € H.T. pour un projet consistant en la rénovation du bâtiment principal, la démolition partielle du bâtiment sur cour avec reconstruction, programme prévoyant la réalisation de 9 logements et l'aménagement de 14 places de stationnement sur le site.

La Ville ayant financé l'achat des locaux du nouveau siège du C.C.A.S. rue Bannier, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la délégation consentie par le Centre Communal d'Action Sociale au profit de la Ville pour la perception de la recette provenant de la vente des locaux appartenant à l'établissement public communal, situés 56, rue de la Bretonnerie, soit une somme de 640 000 € H.T. ou hors droits.

**Adopté par 42 voix contre 2.
Il y a 11 abstentions.**

M. CARRE

n° 39 - **Rue d'Ambert. Elargissement de voie. Acquisition d'une parcelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'une partie de la parcelle située 101, rue d'Ambert, appartenant en indivision à Mme Jeannine THIERRY, propriétaire, et à M. Philippe THIERRY, nu-propriétaire, moyennant le prix de 510 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 40 - **Quartier sud-ouest. Acquisition d'un terrain en emplacement réservé.**

Le P.O.S. valant P.L.U. prévoit un emplacement réservé dans une zone classée à vocation future d'aménagement entre l'avenue de Saint-Mesmin et la rue du Pressoir Blanc, en vue de la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Les propriétaires indivis d'un terrain grevé par cette servitude d'emplacement réservé, ont demandé à la Ville d'acquérir cette parcelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'acquérir des Consorts COURTIN un terrain d'une superficie de 4 407 m², moyennant le prix total toutes indemnités incluses de 171 954 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 41 - **Quartier nord-est. Abords de l'école Michel de la Fournière. Acquisition d'une parcelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terrain sise Clos de la Fontaine, d'une superficie de 102 m², appartenant en indivision aux Consorts BARBOZA, moyennant le prix de 900 €.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 22 octobre 2004 -

M. CARRE

n° 42 - **Rue de la Sente aux Veneurs. Elargissement de voie. Cession gratuite d'une parcelle au profit de la commune.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir gratuitement une parcelle de terrain pour 49 m², sise rue de la Sente aux Veneurs, appartenant à M. et Mme CHANY.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 43 - **Vente publique mobilière des Domaines. Aliénation pour le compte de la Ville de véhicules réformés.**

Les véhicules réformés font l'objet, soit d'une reprise par le fournisseur du véhicule neuf ou par des professionnels après consultation, soit comme l'année dernière d'une vente par les Domaines.

Compte tenu du résultat favorable en 2003 de la vente aux enchères publiques par adjudication par l'intermédiaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Services des Domaines, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à remettre aux services des Domaines pour aliénation, les véhicules déjà réformés ainsi que ceux qui feront l'objet d'une réforme en 2004 et en 2005, et à les radier des registres d'inventaire.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 44 - **Ecole maternelle du Nécotin. Restructuration et extension. Lot n° 9 – peinture. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 19 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le dossier de consultation des entreprises relatifs à la restructuration et l'extension de l'école maternelle du Nécotin.

Au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert, huit lots ont pu être attribués.

En ce qui concerne le lot n° 9 - peinture, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après procédure d'appel d'offres infructueux, à passer avec la Société POLLET PEINTURE, pour un montant de 73 372,26 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT

n° 45 - **Jardin des Plantes et Parc Floral. Présentation de plantes de rocailles. Approbation d'une convention à passer avec la Société des Amateurs de Jardins Alpains Vallée de Loire.**

Dans le cadre des travaux de rénovation du Jardin des Plantes, la Ville a aménagé des jardins climatiques dont un jardin alpin. Elle envisage maintenant d'établir un partenariat avec la Société des Amateurs de Jardins Alpains Vallée de Loire (S.A.J.A.) dans la perspective d'y présenter des plantes de rocailles sur ce site, ainsi qu'au Parc Floral dans le cadre de la rénovation de la Grande Rocaille.

Ce projet de collaboration permettrait d'élargir la diversité des plantes présentées au public dans ces deux jardins.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec la S.A.J.A. pour la présentation de plantes alpines sur les sites du Jardin des Plantes et du Parc Floral.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 46 - **Nettoyage des revêtements fragiles. Acquisition d'un véhicule compact. Approbation du marché après appel d'offres.**

Les aménagements réalisés dans le centre ville, notamment le pavage en pierre de Souppes, nécessite que soit effectué un entretien de qualité, adapté au matériau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société BOSCHUNG pour un montant de 136 956,35 € T.T.C. relatif à l'acquisition d'un véhicule compact pour le décapage-lavage à eau chaude de revêtements fragiles.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 25 octobre 2004

Le Maire,

Serge GROUARD